

LES FAILLITES, INSTRUMENT D'HISTOIRE ECONOMIQUE :
L'EXEMPLE DE LA REGION ROANNAISE
DANS LE DEUXIEME QUART DU XIX^e SIECLE
(1827 - 1851)

A. - Présentation de la source.

L'utilisation des données des fonds de faillite peut se concevoir de deux façons : -soit comme baromètre de la conjoncture économique, et c'est ainsi que la plupart des travaux d'histoire économique contemporaine incluent, lorsqu'ils le peuvent, la courbe du mouvement des faillites dans l'ensemble des données générales, recherchant dans ses fluctuations brutales, un indice des crises commerciales et industrielles : confrontée à celle des ouvertures de commerce ou des dépôts d'actes de société, elle permet de situer la conjoncture locale par rapport à la conjoncture nationale, voire mondiale, et de déceler les grandes phases du long terme (1) - soit comme base d'une étude structurelle visant à établir la nature des relations commerciales, industrielles, ou bancaires des faillis avec leurs créanciers et leurs clients - Ces renseignements, difficiles à obtenir autrement que par le recours aux sources privées, hélas fort rares pour les débuts de l'époque contemporaine, peuvent être pourtant d'un précieux secours pour déterminer à la fois, des "aires" commerciales (ou simplement des directions) et des hiérarchies professionnelles (que l'on peut atteindre par d'autres sources : contrats de mariage, successions, testaments, etc.. mais l'intérêt des faillites est de saisir une "maison" en pleine activité, -et pas seulement au début et à la fin de son existence - une maison dont l'échec est parfois imputable à une gestion défectueuse, mais aussi par-

(1) Un exemple : Michel CARRIOL, Faillites et ouvertures de commerces à Toulouse depuis 1870, in Annales du Midi 1964 pp. 223-228.

fois à un "accident" de la conjoncture).

Des études récentes viennent pour le XVIIIe siècle, d'en montrer tout l'intérêt (2) Elles se sont appuyées sur le dépouillement des bilans, déposés au greffe des juridictions consulaires, par le failli lui-même, en vertu de l'ordonnance du 13 juin 1715 - et qui donnent généralement un état détaillé de l'actif et du passif - (3). Pour le XIXe siècle, les données semblent à la fois plus nombreuses et moins complètes. Plus nombreuses, car les tribunaux de commerce, mis en place sous l'Empire (4) étaient tenus d'envoyer des états mensuels ou annuels des faillites au Préfet du département : on peut en retrouver dans la série M des Archives Départementales, dans la série F 20 des Archives Nationales, plus commodément dans les Annuaire statistiques, et surtout dans les Comptes de l'Administration de la Justice civile et commerciale en France (publication officielle du ministère de la Justice, 1 volume par an depuis 1840).

Nous avons utilisé les Statistiques des faillites 1837-1851, conservées aux Archives Départementales de la Loire (56 M 13) qui donnent le nombre et le montant des faillites, (en distinguant passif non recouvré, et actif) et par catégo-

(2) Serge CHASSAGNE, Faillies en Anjou au XVIIIe siècle. Annales E. S. C. Mars-avril 1970.

Maurice GARDEN, Le commerce lyonnais au XVIIIe siècle. Communication présentée au Colloque national des historiens économistes. Paris Octobre 1973 à paraître.

(3) Jean SENTOU, Faillies et commerce à Toulouse en 1789. Annales historiques de la Révolution française 1953 n° 132 p.

(4) Pour le XIXe siècle, la législation en vigueur est celle du Code du Commerce de 1807 qui fixe (Livre 3 - Des faillies et des banqueroutes art 437-614) les dispositions relatives à la faillite, mais la loi du 28 mai 1838 remanie complètement le livre III, et atténue la rigueur de la législation, considérée comme trop rigoureuse: en cas de banqueroute simple (une disposition du Code permet la réhabilitation du banqueroutier simple ; quant à la banqueroute frauduleuse, elle ne peut plus être prononcée sur une simple présomption, mais sur une condamnation du tribunal correctionnel). Ce texte ne devait plus subir pendant près d'un siècle que des retouches de portée relativement limitée, mais cependant, la loi du 4 mars 1889, institue une procédure atténuée parallèle à celle de la faillite : la liquidation judiciaire, dont le bénéfice est réservé aux débiteurs reconnus malheureux et de bonne foi.

ries : Banquiers, Marchands et Industriels. Mais, outre une classification socio-professionnelle trop imprécise, (5) ces statistiques s'appuient sur un premier bilan, présenté par le failli ou dressé en son absence par les agents de la faillite : ils peuvent, soit présenter une situation exagérément optimiste en grossissant indûment l'Actif (non encore réalisé), soit exagérément pessimiste en gonflant au contraire le Passif, suivant que l'on a utilisé le bilan du failli, ou celui avancé par ses créanciers... (6). Les différences sont parfois considérables, par rapport aux chiffres établis souvent un ou deux ans plus tard, lors du rapport définitif des comptes

par les syndics, et que nous avons retenu. En l'absence d'un répertoire annuel des faillites que nous n'avons pas retrouvé, notre source est donc constituée par les dossiers des faillites eux-mêmes, déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Roanne, dont le ressort est celui de l'arrondissement de Roanne, c'est-à-dire des cantons de Belmont, Charlieu, La Pacaudière, Néronde, Perreux, Roanne, Saint Germain-Laval, Saint-Haon le Châtel, Saint Just en Chevalet, Saint Symphorien de Lay. (7)

(5) Dans les "Industriels", on inclue les artisans et les boutiquiers.

(6) Le Code prévoit (art.470-475) qu'un Bilan devra, soit être remis par le failli lui-même, soit rédigé par les agents de la faillite, nommés par le Tribunal de Commerce après qu'ils aient pris connaissance des livres et papiers du failli. Ce bilan est alors remis au commissaire de la faillite qui doit dresser dans les trois jours, la liste des créanciers et les convoquer. Les syndics provisoires, puis définitifs établissent alors un inventaire des biens.

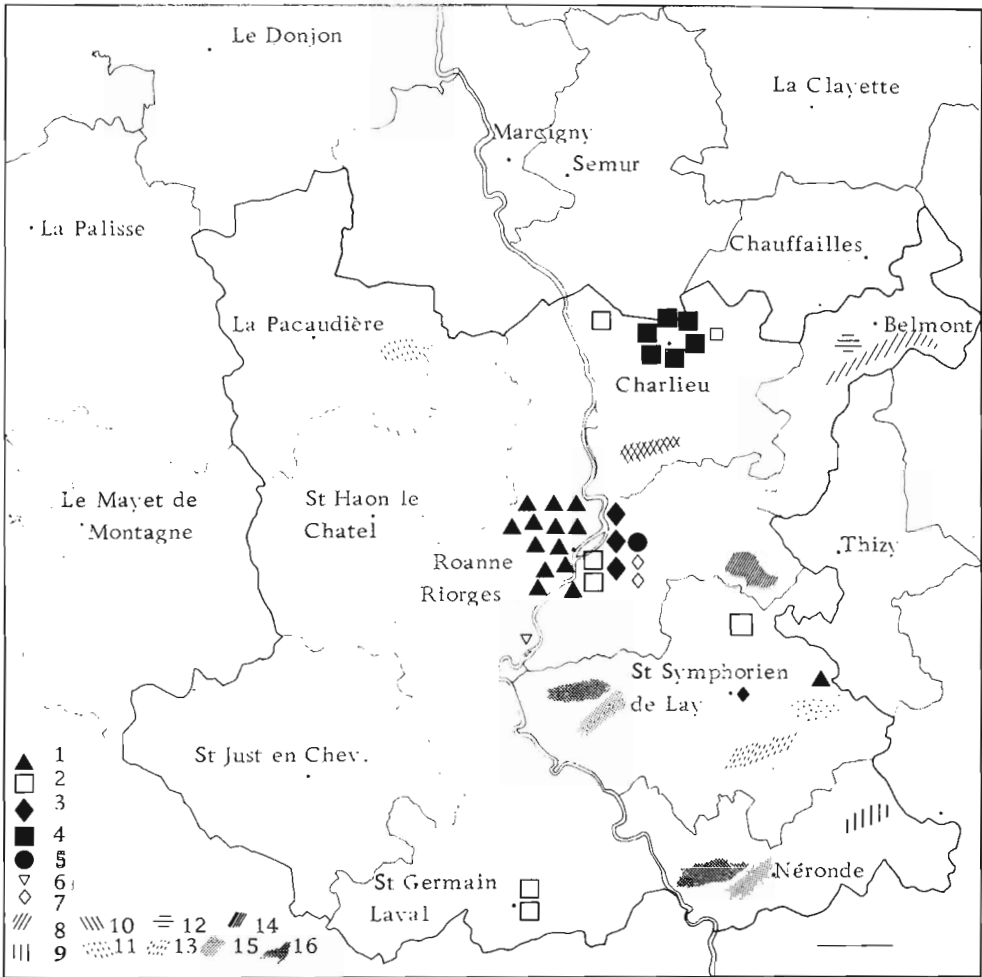
(7) Nous nous sommes limités volontairement ici à ces limites administratives restreintes, mais la "zone d'influence" de la ville de Roanne, que nous utilisons par ailleurs comme cadre géographique, doit être élargie à une partie de la Saône-et-Loire, et surtout à la partie occidentale de l'arrondissement de Villefranche (canton de Thizy). Rappelons que l'ancienne "fabrique de Beaujolais" développée surtout au XVIII^e siècle, embrassait le Beaujolais, une partie du Charolais, le Roannais, notamment la partie située entre la Loire et le Beaujolais. A N F 12 1569

- Le cadre de l'étude.

Quelque peu antérieurs aux statistiques officielles - la création du Tribunal de Commerce de Roanne date seulement de 1836 -, jusque là, le Tribunal Civil faisait fonction de Tribunal de Commerce, ces dossiers existent depuis 1827. Nous les avons dépouillés jusqu'en 1851, c'est-à-dire après les dernières retombées de la crise de 1847-48, et au moment du "redémarrage" du Second Empire.

Cette période est incontestablement une des plus mal connues de l'histoire roannaise en raison de l'extrême pauvreté des sources. On parvient sans doute à saisir à peu près la fonction industrielle de la ville et de son arrondissement, malgré la rareté des statistiques économiques : quelques rapports du Sous-Préfet au Préfet, comprenant parfois des Etats des manufactures et fabriques de coton (mais les instructions du Ministre du Commerce et de l'Industrie du Lyon 1832 semblent peu suivies ou mal conservées) ; les Patentes pour la période 1833-1842 (date à laquelle elles disparaissent jusqu'en 1866) ; l'intéressante Enquête sur le Travail agricole et industriel de 1848, établie malheureusement au moment de la crise, mais très utile par ses rappels de la situation antérieure (8). Les faits dominants sont d'une part le développement des grandes filatures mécaniques, apparues sous la Révolution : 7 en 1824, une douzaine en 1843 dont 6 grandes à Roanne, rassemblant 21.000 broches, et une très grande à Riorges de 10.000 broches, qui provoquent le déclin de la filature au rouet dans les campagnes ; d'autre part, la multiplication des métiers à tisser, non seulement dans la région traditionnelle de la "Fabrique beaujolaise" qui conserve ses structures anciennes, mais dans d'autres secteurs : les cantons de Saint-Symphorien de Lay, Néronde, Charlieu, Perreux, et surtout de Roanne même où apparaissent une quinzaine d'ateliers rassemblant chacun de 25 à 200 métiers (mais certains fabricants font aussi travailler une cinquantaine de petits ateliers ne renfermant que 2 ou 3 métiers chacun et utilisant l'hiver la main d'oeuvre de la campagne environnante) : les fabrications variées sont es-

(8) Arch. Nat. C 956 et Bibliot. Municipale de Roanne 32 M 2



CARTE 1 Etablissements industriels et industrie domestique dans le roannais vers 1846

- | | |
|-----------------------|-------------------|
| 1. Tissage cotonnades | 9. Toiles |
| 2. Filatures | 10. Tissage coton |
| 3. Teintureries | 11. Soie |
| 4. Soie Tissage | 12. Filature |
| 5. Tannerie | 13. Coton |
| 6. Papeterie | 14. Tissage |
| 7. Imprimerie | 15. Broderies |
| 8. Tissage soie | 16. Mousselines |

sentiellement des cotonnades, des calicots, des mousselines, des broderies au crochet, des toiles.

Roanne connaît une croissance assez rapide (sa population passe de 9910 habitants en 1836 à 12.959 en 1846, soit une croissance de 30 % due pour les deux tiers à l'immigration) et utilise en 1851 (après la crise) 4930 personnes dans le textile, soit 58 % de la population active et 70 % de la population employée dans l'industrie et le commerce (9). D'une ville d'entrepôt pour les marchandises du Midi, les vins de la région, et le charbon de Saint-Etienne, Roanne semble être devenue une ville industrielle. Mais sa fonction commerciale, accélérée par la construction de la voie ferrée Saint-Etienne - le Coteau en 1822, l'ouverture du canal de Roanne à Digoin en 1835, et que tous les rapports soulignent, se laisse plus difficilement saisir : Roanne exerce-t-elle un pouvoir de commandement sur des régions - qui, comme Charlieu par exemple ont un passé et des traditions propres (10) ou comme les cantons de Saint-Symphorien de Lay, paraissent davantage en relation avec Thizy, Amplepuis, Tarare et Lyon ? Tous ces phénomènes, liés au mouvement des affaires, nous échappent quantitativement. Il en va de même de la fonction bancaire dont la création de la Caisse d'Epargne de Roanne, le 26 juillet 1836, ne donne qu'une image bien imparfaite.

Les dossiers de faillites apportent quelques éléments d'information et d'explication,

- Problèmes d'utilisation.

L'étude a porté sur 232 dossiers de faillites, retrouvés de 1827 à 1851 (inclus) Leur nombre coïncide avec ceux donnés par la statistique officielle (de 1835 il est vrai à 1851) ce qui est une première garantie, même si les chiffres diffèrent quelque peu, nous avons vu pourquoi. Les renseignements donnés sont inégaux : très peu de bilans, et en général assez sommaires, sauf pour les grosses fail-

(9) Arch. Dép. de la Loire 49 M 68.

(10) C'est sous son orbite, et surtout dans les limites de son canton, que se développe le tissage de la soie (3000 ouvriers avant la crise de 1848)

lites : il est impossible notamment d'isoler le compte marchandises dans les Actifs (le détail n'en étant jamais indiqué) et d'une façon générale de cerner avec précision les différents postes de l'Actif, les sommes portées correspondant, soit aux estimations des syndics, soit aux ventes effectuées par adjudication, à des prix le plus souvent inférieurs à la valeur réelle. Le seul actif réellement utilisable est celui recouvré, c'est-à-dire ayant servi de base de répartition aux dividendes après le compte d'Union ou de Concordat : il est cependant à notre avis sous-estimé par rapport à l'Actif réel ; encore faudrait-il y ajouter les frais de la faillite qui peuvent atteindre des sommes importantes.

Enfin, les bilans ne donnent pas la liste des débiteurs : il est donc impossible de cartographier les clients : on ne peut qu'en repérer certains, par recoupement des créanciers à travers plusieurs faillites.

En revanche on possède pour la plupart des faillites, les listes des créanciers, et les comptes de répartition : s'il n'est pas toujours facile de distinguer les créances privilégiées et hypothécaires, les créances chirographaires sont très utilisables : la profession et la ville du créancier sont en général indiquées mais rarement la nature de la transaction ; ainsi, et dans le cas fréquent des négociants ou marchands faisant le commerce des effets, ou effectuant des endossements de billets à ordre, a-t-on de la peine à distinguer les achats réels de marchandises des créances proprement dites. On trouve cependant d'utiles renseignements sur le prix des marchandises les plus diverses, et à côté de données commerciales de précieuses indications sur les salaires des ouvriers, les éléments de train de vie : domestiques, et leurs gages, achat de produits de consommation etc. Dans le cas de banquiers, les comptes courants et les prêts sont également mal différenciés, et il existe les prêts sur compte-courants ! Aussi, faut-il manier avec beaucoup de précautions ces listes de créanciers, et ne pas craindre d'éliminer les dossiers incomplets ou incertains.

Enfin, le rapport des syndics, établi en général, au moment de l'éta-

blissement du compte de répartition, donne quelque fois des détails rapides sur les causes de la faillite, surtout si celle-ci est importante (11) ; il arrive fréquemment par contre qu'il reprenne l'historique de l'affaire, ce qui permet d'utiles comparaisons en facilitant la datation des actes notariés ou enregistrés comme les actes de vente, les déclarations de successions, les partages : la faillite permet ainsi de retrouver des arriérés parfois remarquables d'hommes d'affaire ou d'industriels qui auraient pu passer complètement inaperçus. Se pose ainsi le problème de la représentativité des faillites et des faillis. Une étude structurelle des faillites n'est en effet valable pour une petite ville ou moins (dans une grande ville, un grand nombre de cas, arrivent à être plus facilement représentatifs, que pour autant qu'elle repose sur une identification de cas individuels estimés représentatifs) d'une catégorie socio-professionnelle bien définie, ce qui suppose déjà une première approche du milieu étudié, chaque fois que nous l'avons pu nous avons tenté de repérer les faillis, en procédant par recoupement avec d'autres sources : registre des contributions directes et notamment les patentes, registres des électeurs censitaires de la Restauration et de la Monarchie de Juillet (12), mutation après décès (des parents des faillis). Nous n'avons conservé que les plus significatifs, et estimé qu'un cas individuel bien choisi pouvait être dans certains cas représentatif d'un groupe. Pour les innombrables marchands, en revanche, très difficiles à in-

(11) Il est même précisé dans le Code du Commerce (article 438) que les agents et syndics provisoires et définitifs seront tenus de remettre, dans la huitaine de leur entrée en fonction, au magistrat de sûreté de l'arrondissement (plus tard, le procureur de la République) un mémoire ou compte sommaire de l'état apparent de la faillite, de ses principales causes, et des circonstances qu'elle peut avoir. Nous ne les avons pas retrouvés.

(12) Les listes censitaires de la Restauration et de la Monarchie de Juillet nous ont par ailleurs permis de délimiter une sphère des possessions foncières des Roannais, mais les placements des capitaux urbains dans la campagne environnante, ne sont qu'un élément d'appréciation de la "domination" de la ville.

dividualiser, il a bien fallu procéder à des regroupements.

B. - Exploitation de la source

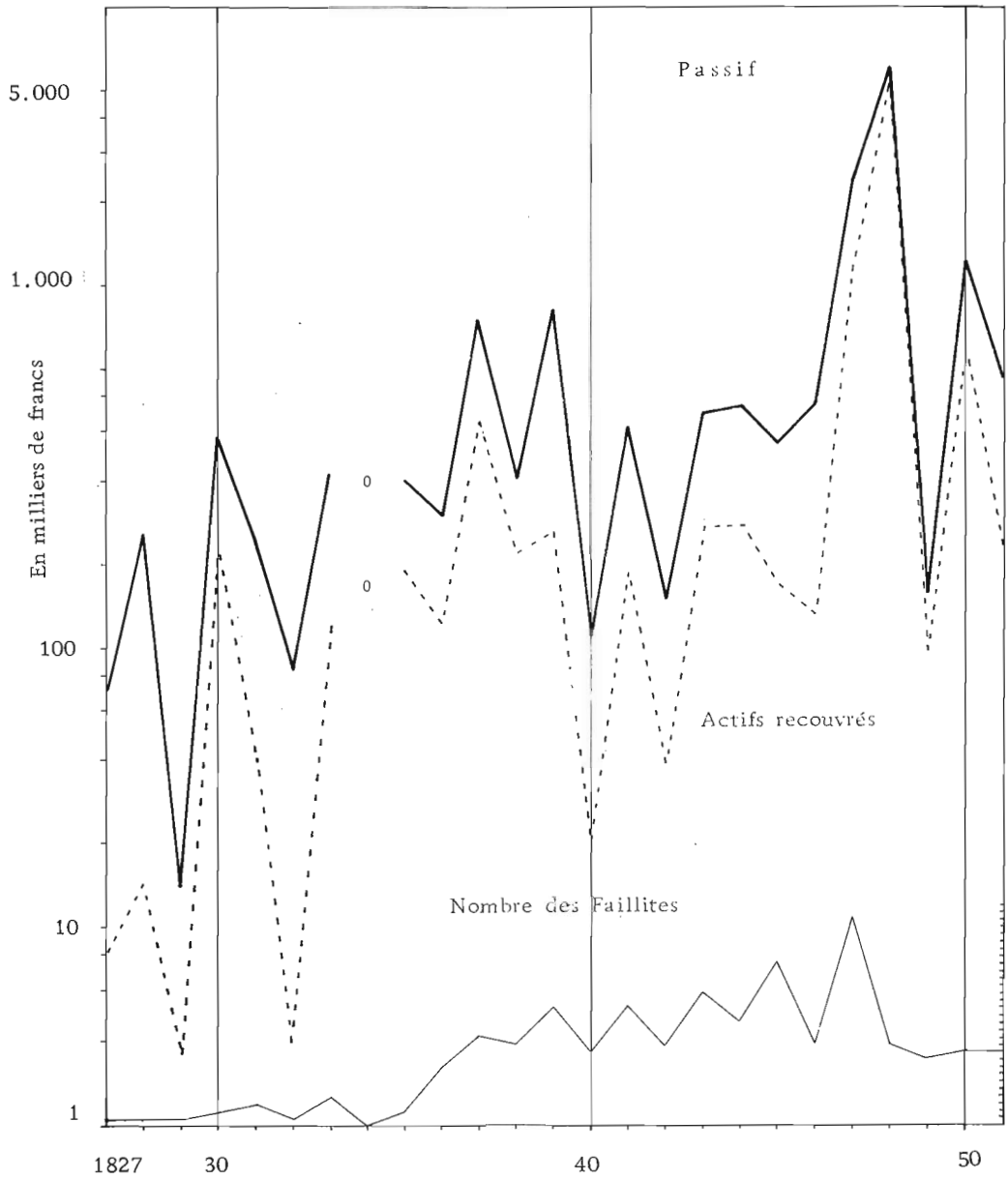
1) Les données conjoncturelles.

Plusieurs conclusions se dégagent de la courbe des faillites. D'abord que la faillite, phénomène accidentel et isolé jusqu'en 1836, date de la création du Tribunal de Commerce de Roanne (mais c'est l'augmentation brutale du nombre de causes dont était chargé le Tribunal Civil qui a nécessité sa création) devient ensuite un phénomène habituel avec des poussées et des régressions, dans des cycles très courts : cette montée correspond à un gonflement brutal des affaires qui signalent à la fois, le Sous-Préfet de Roanne Gubian, lors de l'installation du tribunal, le 10 novembre 1836, et le journal l'Echo de la Loire dans ses numéros du 31 décembre 1836, et 9 septembre 1837, et qui se traduit parallèlement par l'augmentation rapide des causes inscrites. L'augmentation des faillites est ainsi un indice évident du développement des affaires, même s'il traduit une certaine fragilité des structures commerciales. La poussée de 1837-1839 paraît devoir être interprétée, (et il faut noter sa ressemblance avec celle de Lyon (13),) comme révélatrice d'un malaise sinon d'une crise de l'industrie textile (14). Mais elle est courte. En revanche, le "gonflement" des faillites industrielles et notamment de fabricants, marchands-fabricants, teinturiers, à partir de 1843, est très révélatrice des difficultés que connaît l'industrie textile à partir de cette date, et que signalent

(13) Cf. Mme C. Charrière. Les crises de l'économie lyonnaise à la fin de la Monarchie de Juillet. D.E.S. Lyon 1971.

(14) Un rapport du préfet au Ministre du 1er Janvier 1838 signale que "le commerce est dans une grande stagnation relativement à St-Etienne : sur 3000 métiers, 3 à 400 seulement sont employés. A Belmont, les toiles de coton ont baissé de 3 %.

A.D.L. 81 MS.



différents témoignages : on invoque la montée des prix du coton, (15) la concurrence des "produits de la Suisse et des fabricants de Saint-Quentin, la "concurrence des faux teints" (16). Les quatre années ayant précédé la crise de 1847, apparaissent, surtout dans les campagnes, comme des signes avant-coureurs d'une dépression.

L'originalité de 1846 tient à la fois à la multiplication des faillites : 28 (mais aussi au record absolu du nombre de causes plaidées à Roanne : 1306 (17) et à l'apparition des faillites bancaires (3 en 1847, une très grosse de 6 millions en 1848, qui explique, malgré la diminution des faillites, le "sommet" de 1848). Les grandes maisons, entraînées dans le mouvement général semblent avoir eu à faire face à des demandes massives de remboursement (que connaît aussi de façon spectaculaire, la Caisse d'Epargne de Roanne dont les dépôts diminuent de 1847 à 1848, de 154.094 francs à 12.386 francs !)⁽¹⁸⁾ Mais, dans le cas de faillites bancaires, ce sont les banquiers qui déposent leur bilan : l'ouverture de la faillite n'intervient pas sur plainte des créanciers. Les effets de la crise se font sentir jusqu'en 1850-1851, la "cascade" des faillites de 1847, entraînant par le jeu des solidarités familiales ou les liens commerciaux, la chute de quelques unes des familles les plus riches et les plus considérées de la ville : un ancien président et plusieurs juges du Tribunal de Commerce.

Il serait toutefois hasardeux de tirer de la typologie des faillites, une chronologie de la crise pour la région roannaise. Trop de facteurs interviennent : et notamment le retentissement des faillites étrangères à la ville, qui, imbriquée

(15) La hausse considérable sur les cotons est signalée dans une lettre à un filateur roannais, de son acheteur du Havre, qui signale une grande spéculation qui règne à Liverpool et au Havre (des lots "sont passés dans quatre mains"). A.D.L; 81 M 23 Papiers Masson.

(16) Cf. Enquête sur le Travail agricole et industriel de 1848.

(17) D'après le discours de M. Noye, greffier du tribunal, prononcé lors des fêtes du Centenaire du Tribunal de Commerce de Roanne, le 9 juillet 1936. Imprimerie du Journal de Roanne. sd.

(18) Rapports annuels de la Caisse d'Epargne de Roanne.

dans un vaste réseau commercial et bancaire, n'est pas une place indépendante. Elle est très sensible aux fluctuations des cours du coton (19) et aux difficultés d'approvisionnement en coton de bonne qualité. Les producteurs se plaignent de l'exagération des droits perçus "à l'entrée sur les déchets (de coton) provenant d'Angleterre, et qui servent à la fabrication d'articles consommés par la classe pauvre et laborieuse"(20). La crise est incontestablement avant tout une crise de la filature, base de la prospérité roannaise, dans une région qui peut de moins en moins se procurer à prix concurrentiel le coton non filé.

Enfin, il n'est pas possible de saisir à travers les faillites, le rôle des facteurs agricoles essentiels pourtant dans une région "qui ne récolte en céréales, année moyenne que la moitié de ce qui est nécessaire à son approvisionnement" (21) Ils ne sont en tout cas jamais invoqués, et la crise apparaît avant tout comme une crise industrielle, commerciale et bancaire, qui confirme la sensibilité croissante à la conjoncture nationale d'une ville et d'une région.

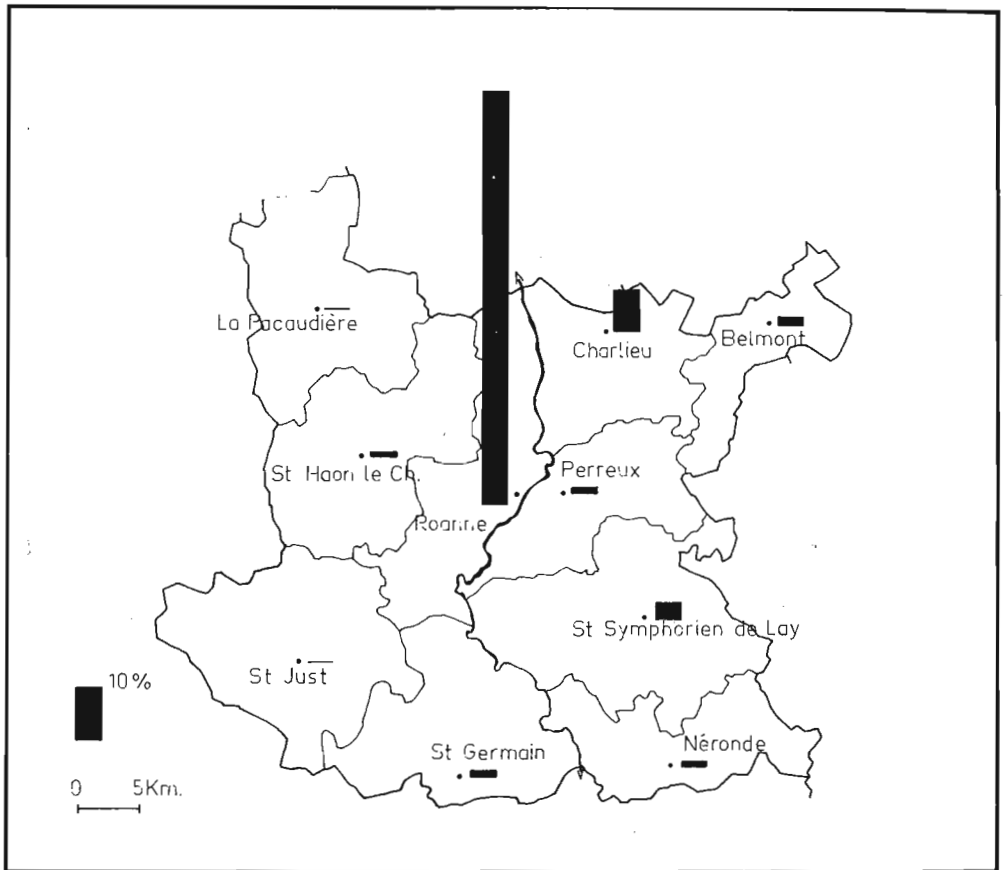
2) Répartition géographique des faillites.

La localisation des faillites et leur montant par canton correspondent d'ailleurs de façon frappante à la carte industrielle de l'arrondissement de Roanne telle qu'elle ressort de la statistique des établissements industriels, publiés dans la Statistique de la France (avec toutes les réserves qu'il n'y a pas lieu de rappeler ici.

(19) La crise de 1811-12 y avait déjà été durement ressentie et avait provoqué l'effondrement de la production, pendant plusieurs années, entraînant notamment des faillites retentissantes de négociants avec des passifs de 500.000 et 425.000 F. A.D.L. 10 M 10 ET ANF 12 1579.

(20) Un filateur roannais, Masson, songea même à fonder un établissement aux Etats-Unis pour l'acquisition et le battage des cotons." afin d'envoyer en France, la matière première toute préparée, pour l'opération du filage, et d'en distraire préalablement le déchet, qui est d'environ d'un dixième et qui augmente dans cette proportion sans aucun profit pour l'industriel, les frais d'emballage, de frêt et de douane." A.D.L. 81 M 23

CARTE 2 Montant des faillites par canton (en %)



sur la valeur de ces indications). Les cantons à peu près exclusivement agricoles de l'Ouest, Saint-Just en Chevalet, Saint-Haon le Chatel, La Pacaudière sont pratiquement absents des faillites. Parmi les autres cantons de l'Est, trois pôles se détachent : Charlieu, avec 8,16 % du Passif (elle a le monopole du travail de la soie) St-Symphorien-de-Lay, bien servie par sa position privilégiée sur la route Lyon - Roanne par Le Pin Bouchain, Tarare, l'Arbresle et qui connaît alors une belle vitalité démographique, et une réelle prospérité économique, grâce aux centres de fabrique très actifs de Chirassimont et Régny, et Belmont, canton montagnard sur la route de Belleville-Beaujeu à Charlieu et à la Loire qui perd ses dernières fileuses, mais augmente ses tisseurs.

Mais, Roanne, en réalisant près de 80 % des Passifs (pour 41 % seulement des faillites) manifeste ainsi sa place de capitale commerciale industrielle et bancaire, en concentrant les activités industrielles de l'arrondissement. Pourtant, si elle a le monopole des très grosses faillites (une de 500.000 francs, deux de plus d'un million, une de six millions ; à elles quatre, 72 % de ses passifs et 58 % du passif total !), la masse des faillites moyennes de négociants et marchands réparties sur Charlieu et Saint-Symphorien de Lay, montre nettement que ces deux cantons, sont loin d'obéir complètement au pôle roannais, et possèdent une identité commerciale, industrielle, sinon, pour Charlieu tout au moins, bancaire.

(21) A.D.L. 10 M 21. Sur le plan de la production, la valeur des produits fabriqués annuellement par les moulins à céréales est estimé à 25.768 millions sur un total de 35.134 millions (pour l'ensemble des établissements industriels, chiffre très inférieur à la valeur réelle puisqu'il laisse de côté la production à domicile). Cf. Statistique générale de la France. Ministère de l'Agriculture et du Commerce. - Industrie 1847 - 1852. T. II 1848

3) Analyse différentielle des faillites.

Problèmes de classement.

Sur 232 faillites recensées de 1827 à 1851, et atteignant un passif de 15.193.361 francs, nous en avons retenu 180 totalisant 15.160.537 francs, soit plus de 99 % du passif, en éliminant celles sans renseignements : 32, ou incomplètes : 20. Il fallait tenter un classement socio-professionnel des faillis ; il a été rendu difficile pour certaines catégories : négociants et marchands pour lesquels nous avons conservé la mention portée dans les faillites, encore que la frontière qui les sépare paraisse bien floue. Pour les premiers, il est parfois impossible de séparer négoce et banque, car beaucoup pratiquent l'escompte et le commerce des effets, mais l'on assiste à la spécialisation des grandes maisons : un exemple significatif est donné par l'évolution de la maison Merle de Roanne : le père, Bertrand Merle faisait, jusqu'à sa mort en 1827, sous le nom de la Société Merle le Jeune, d'abord continué sous le nom de la Société Merle le Jeune, par ses trois fils, Adrien, Louis, Honoré (sous le même nom), le commerce du coton, la filature, la banque. En 1834 ils se séparent, Adrien et Louis conservent le négoce (mais font toujours un peu de banque), Honoré se spécialise dans la banque. Quant aux négociants, sauf un cas bien précis d'un négociant en coton nettement individualisé, il est fréquent qu'ils joignent le commerce du coton, filé ou non, à leur activité. Nous avons donc conservé la mention portée dans les faillites, en distinguant cependant pour le grand négoce, les deux faillites supérieures à un million, celles de Louis et Adrien Merle.

Pour les marchands, à côté de la rubrique très vaste et très imprécise des marchands sans qualification, dont il est en général impossible de connaître la nature du commerce, nous avons regroupé sous l'épithète marchands-textile, des marchands drapiers, marchands-merciers, marchands-tailleurs, marchands de nouveautés, de rouenneries, de toile, de lin, et rangé dans les marchands de produits agricoles, les marchands de grains, de vin, de bois, de bestiaux (ils sont sur-

Tableau n° 1

	Nbre	%	Passif	Actif	Moy. Passif	% Pas.re-couverté
I - Banquiers	3	45,80	6.943.309	5.909.777	2.314.436	85 % (1)
II - Négociants	24	28,22	4.279.808	1.652.599	178.325	34 %
- N et banquiers	1	1,69	257.213	54.258	257.213	21 %
grand négoce	2	15,33	2.323.815	1.059.947	1.161.907	47 %
négociant coton	1	1,84	279.324	95.390	279.324	34 %
négociants tous produits	20	9,36	1.419.456	443.004	70.972	37 %
III - Industriels	26		2.000.917	879.511	76.958	37,6 %
- papetier	1	3,40	516.286	263.961	516.286	50 %
- filateurs	5	6,24	946.644	353.663	189.328	37 %
- fabricants	8	1,33	233.451	196.448	36.681	67 %
- teinturiers	9	0,97	147.308	48.791	16.367	35 %
- tanneurs	2	0,42	64.228	7.848	32.114	12 %
entrepreneurs TP	1	0,21	33.000	8.800	33.000	24 %
IV - Transport et Hôtellerie	15	3,82	575.231	122.071	38.616	21 %
dont maîtres d'hôtel	4	2,55	387.039	94.530	96.760	23 %
	1	0,20	32.027	20.490	32.027	64 %
V - Marchands	79		1.177.301	362.432	14.902	40 %
- produits agricoles	116	1,75	265.427	83.358	17.696	34 %
- m. épiciers	8	0,56	85.390	83.028	10.674	96 %
- m. fabricants	7	0,58	88.975	18.378	12.710	20 %
- m. textile	18	1,78	270.035	92.769	15.002	34 %
- m. divers	30	3,08	467.470	84.899	15.582	18 %
VI - Petit commerce et Artisanat	33	1,18	179.971	39.483	5.453	22 %
	180	100 %	15.160.537	8.964.873		

Répartition socio-professionnelle des faillites

(1) 89 % pour Devillaine.

tout localisés dans le Nord du Roannais et dans le canton de Charlieu).

Mais il n'est pas aisé de distinguer fabricants et marchands-fabricants, teinturiers et marchands-teinturiers ; seuls leurs créanciers permettent de le préciser.

Il ne nous a pas paru utile enfin de distinguer dans le petit commerce, boutiquiers et artisans, des catégories pour lesquels les passifs étaient en général très faibles, notre but étant moins de déterminer des niveaux de fortune que des aires commerciales. Nous sommes bien entendu parfaitement conscients que certains secteurs importants nous ont échappé ; nous n'avons par exemple, retrouvé aucune faillite de fabricants en soie, activité pourtant essentielle de la région de Charlieu.

Quelques conclusions se dégagent du tableau :

- la part énorme prise par les banquiers : 45,79 % du passif et par l'un d'eux : 40% ; les autres pourcentages sont de ce fait, un peu faussés.
- la prédominance écrasante du commerce sur l'industrie : 40,97 % contre 13,17 % du passif, 151 faillites sur 180 !
- la hiérarchie énorme entre les catégories distinguées : bien supérieure à celle que l'on peut saisir par d'autres sources, et notamment par les patentes dont le taux nous semble plus ou moins "forfaitaire" pour des professions difficiles à cerner par un matériel industriel : banquiers, grands négociants, marchands. Quelques catégories se détachent nettement de la masse des faillites moyennes de 15 à 30.000 francs, mal différenciés : banquiers, grands négociants, filateurs, papetiers, maîtres d'hôtels (ils sont aussi négociants).
- le taux de couverture de l'actif très variable (nous avons utilisé ici l'actif réparti) : il décroît de la banque au grand négoce, aux industriels et aux marchands (la différence entre celui des fabricants et des marchands-fabricants, particulièrement nette est significative de l'"assise économique" différente des deux professions). Il fait apparaître à côté d'une Banque bien assurée, des "découverts" importants qui expliquent la sensibilité aux crises, et suggè-

rent l'extrême mobilité à l'intérieur du "monde marchand". (22)

- il est enfin intéressant de noter que pour le petit commerce et l'artisanat, nous avons rencontré très peu de faillites closes par insuffisance d'actifs. Le boutiquier possède presque toujours un petit bien. Il appartient à l'Ancien Régime, pas encore à la 3e République (où, pour la période 1872-1888, marquée par un gonflement considérable du petit commerce, près d'un tiers des faillites ne laisse à Roanne, aucun actif).

Il serait, bien sûr, exagéré de tirer de ce tableau des conclusions formelles sur la structure de chacune des activités représentées : il est intéressant surtout par les échelles de grandeur qu'il indique. Mais, on perçoit tout de même, d'une part, l'existence d'une véritable structure bancaire, d'autre part, au sein du commerce, la place prépondérante tenue par le négoce au dessous duquel s'agite une multitude d'intermédiaires, enfin, dans l'industrie, deux niveaux bien différents, celui de la filature, organisée en grands établissements industriels, et celui du tissage (et de la teinture) beaucoup plus diffus.

4) Essai de définition des aires commerciales roannaises.

Peut-on à travers les créances, saisir les lieux d'approvisionnement de l'industrie roannaise et les mécanismes de son organisation commerciale ? Le secteur textile est bien entendu, et de très loin, le plus largement représenté dans les faillites.

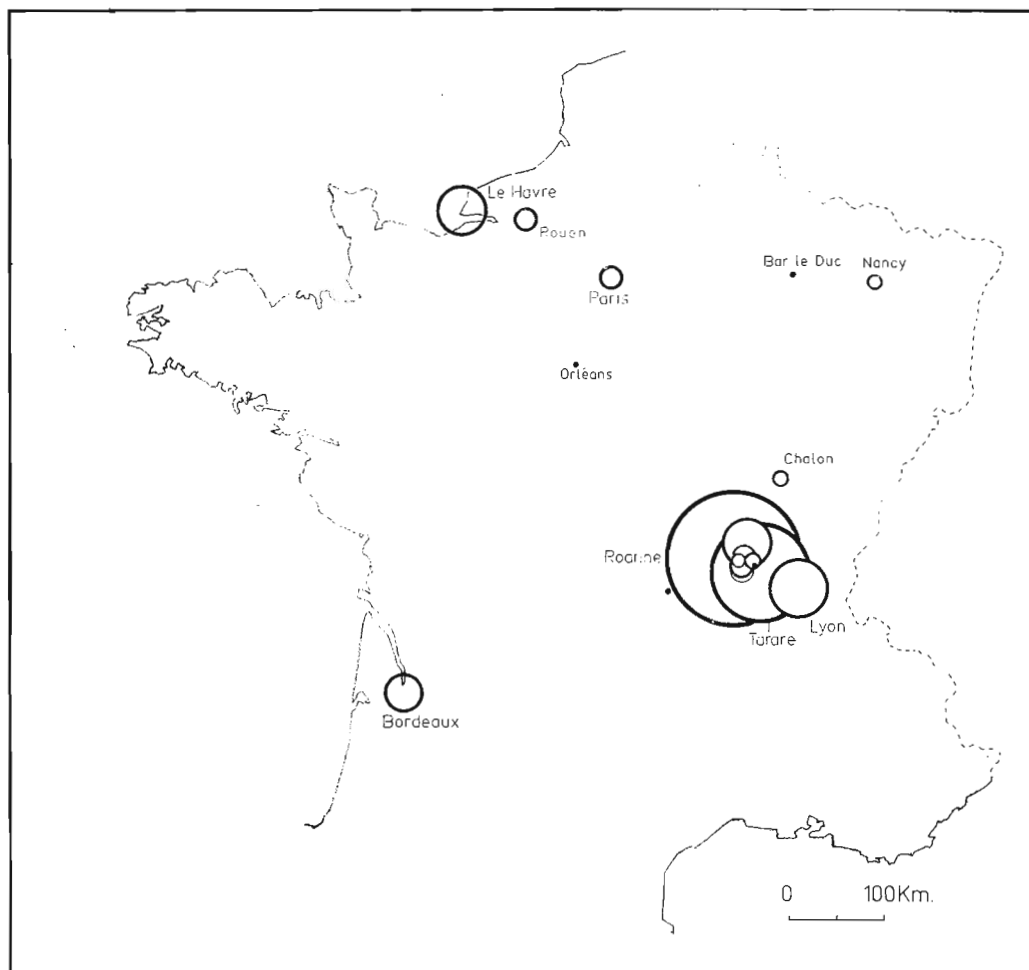
Les filateurs.

Nous en avons étudié 5 : Belliveaux (1830) - Chamussy (1831) Vincent (1837) Boizet (1835), Masson (1851).

La carte montre que, s'ils achètent quelquefois directement dans les

(22) Il est impossible d'étudier "l'assise immobilière de chaque faillite" : mais nous avons constaté, dans les rares bilans, la part très faible des biens financiers. Le marchand est rarement un propriétaire.

CARTE 3 Localisation des créances des filateurs



ports d'importation, - à cet égard, la substitution définitive au marché levantin par Marseille, du marché atlantique par Rouen et Le Havre, est chose faite vers 1830 (mais on fait venir un peu de coton de Bordeaux, et des centres vosgiens), - ils s'adressent surtout à des négociants locaux et à des marchands de coton : leur dépendance à l'égard des fluctuations des cours est accrue, et peut-être, faut-il chercher là une des raisons de leurs difficultés. Le petit nombre de négociants correspondants des filateurs est du reste significatif du manque de diversification du marché roannais : trois ou quatre négociants roannais (les frères Merle) paraissent avoir le monopole de la vente du coton non filé. Tous les filateurs ont d'ailleurs à Roanne, un compte courant chez un banquier. La tentative intéressante faite par la Société Masson et Cie constituée en 1846, et qui elle, a des correspondants permanents au Havre, pour acheter directement le coton aux Etats-Unis, marquait un réel souci d'indépendance économique à l'égard du marché du Havre. Le malheur pour la société a peut-être voulu qu'elle soit intervenue en pleine crise.

Un fait nous paraît important : la fragilité de l'équilibre financier des filateurs, et notamment l'importance des créances hypothécaires : une filature représente une mise de fonds importante (23) : 30 francs par broche, avec les bâtiments ; la plus grande, celle de Riorges, incluse dans la faillite Masson, vaudrait donc avec ses 10.000 broches, 300.000 francs. Sur les cinq filateurs étudiés, quatre sont lourdement endettés, et les filatures grevées d'hypothèques (la moitié du passif Vincent, la quasi totalité du passif Vincent, la moitié du passif Boizet).

Comme le remarque un rapport de faillite, ils "travaillent depuis plusieurs années avec l'argent d'autrui". Certaines filatures ont ainsi une existence éphémère ; la filature Belliveaux, de Roanne, est vendue trois fois entre 1830 et 1837 et aboutit finalement entre les mains d'un grand négociant qui la laisse périliter ; la société Masson constituée en 1846, doit cesser ses activités un an plus

(23) d'après Peyret (Alp^{se}). Statistique industrielle du département de la Loire. St-Etienne 1835 p. 43. Il estime à 300.000 francs la valeur de la production de la filature de Riorges.

tard, plusieurs disparaissent au bout de quelques années.

Ainsi l'assise des filatures semble fragile. Le financement indirect sous forme de prêt à hypothèque, ne lie guère le bailleur de fonds à l'industriel ; l'entreprise est alors plus considérée comme un placement que comme un bien productif.

Un négociant en coton.

Il est vrai que les filatures roannaises n'alimentent qu'une faible partie du marché roannais du tissage. D'autres négociants achètent directement le coton filé dans la Basse-Seine et dans le Nord à des marchands de coton filé qui l'avait eux-mêmes acheté à des filateurs normands, et le revendent à des marchands de coton (24) qui le revendent ensuite à des marchands-fabricants ou à des fabricants. Multiplication des intermédiaires et augmentation des coûts, telles sont les conséquences. Un bel exemple est fourni par un important négociant en coton, Georges Burnichon, mis en faillite en 1837, à la suite de la chute d'un marchand de coton de Rouen, Rivière, son principal fournisseur à qui il doit 131.000 francs. Le bon état du compte montre que certaines traites (à trois mois) tirées par Burnichon à l'ordre de Rivière, sur un banquier parisien, sont négociées par Rivière et utilisées pour ses achats à des marchands de coton ou à des filateurs (25) (tous les créanciers de Rouen ne sont donc pas des fournisseurs de Burnichon). Une autre maison, Joselin Eustache et Nicolas de Rouen, lui a livré pour 27.448 francs de marchandises, ce qui signifie que le commerce privilégié du coton n'exclut pas d'autres achats. Mais le lien prédominant avec une ville (Rouen représente 230.000 francs sur les 288.000 francs du passif) laisse supposer un commerce peu diversifié qui contraste avec celui de la plupart des négociants gros ou petits. En tout cas, le

(24) La liste électorale de Roanne de 1847, n'indique que deux marchands de coton. A.D.L. 8 M 72

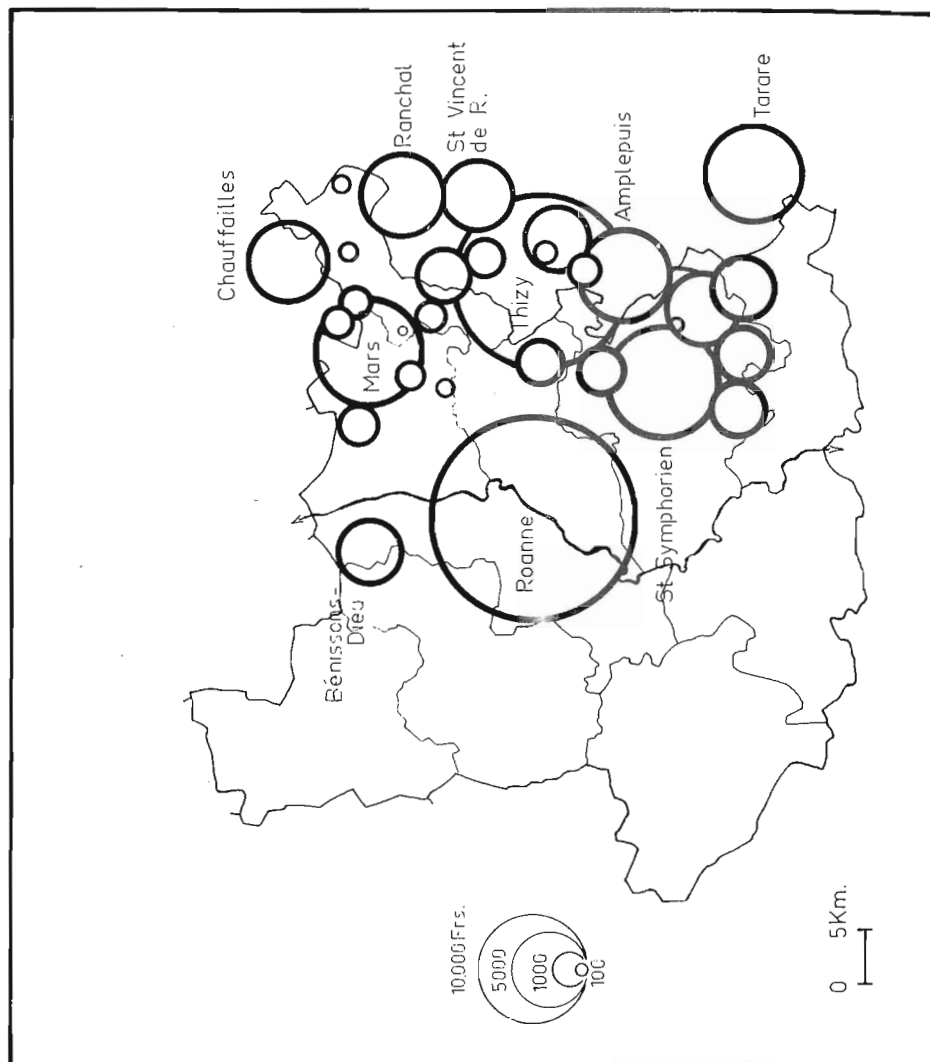
(25) Burnichon tire d'ailleurs des traites sur d'autres banquiers ou sur des négociants parisiens

lien avec la Basse-Seine pour les approvisionnements en coton, est confirmé par d'autres faillites, comme celle des frères Louis et Auguste Merle, qui achètent eux aussi pour 44.586 francs de coton filé, à Quesnel frères du Havre, en 1847. Et dans toutes les faillites de négociants, nous n'en avons trouvé aucune qui atteste un lien direct avec Marseille.

Les Fabricants.

Avec eux, on atteint indirectement les principaux clients des négociants en coton. L'aire de leurs créances très localisée coïncide étroitement avec la carte du tissage, c'est-à-dire avec les monts du Beaujolais. La modicité des créances autant que leur multiplicité souligne à la fois la dispersion de cette industrie et son caractère artisanal. Le marchand-fabricant achète à un négociant roannais ; il a recours en général à un banquier, le fabricant roannais également, ce qui lui permet de supprimer un intermédiaire, mais le fabricant de la montagne beaujolaise achète, lui, à un marchand-fabricant ou à un négociant de son canton ou de sa commune (de plus en plus rarement, mais nous en avons trouvé quelques exemples, à un fileur de coton de Cours ou de Ranchal, ou du canton de Belmont). La transaction se fait sans doute encore dans les marchés, Amplepuis, Chirassimont, Tarare, Cours et surtout Thizy, qui demeure le principal centre de distribution des campagnes textiles du haut-Beaujolais. Ici, le rôle de Lyon est très faible. Les transactions s'effectuent sur place. Le fabricant n'achète jamais à un seul marchand ou négociant, sans doute à cause de ses faibles disponibilités financières qui l'obligent à s'approvisionner par petites quantités. Il est en relation avec un grand nombre de fournisseurs. Ainsi, Girard, fabricant à Roanne, achète du coton filé à des filateurs de Régnv, de Roanne ;(4) de St-Jean de Bussières, de Thizy ; il fait teindre du coton chez un teinturier de Roanne, et chez un autre de Régnv, achète des marchandises diverses à plusieurs négociants de Régnv et Thizy. Le nombre élevé de très petits créanciers dont la profession n'est pas indiquée,

CARTE 4 Localisation des créances des fabricants
et des marchands-fabricants.



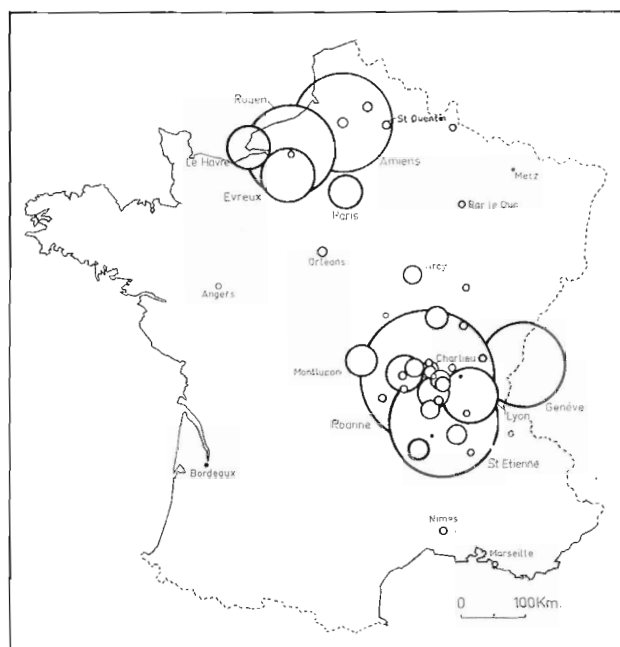
laisse supposer un endettement réel du petit fabricant qui n'est pourtant pas (sans doute, en raison de la possession d'un petit bien foncier) le plus frappé par les crises.

Mais, l'analyse des patentes (108 à 420 francs) et des valeurs locatives (de 200 à 1000 francs) payées par les fabricants de Roanne, à la veille de la crise de 1847-1848, montre que nous n'avons atteint par les faillites que les petits fabricants de type "ancien". Pourtant tout le secteur du tissage a vu son activité presque complètement arrêtée en 1848. Mais sa structure en ateliers, sa dispersion relative, ses faibles investissements surtout, le protègent en cas d'arrêt brutal de la production : en 1848 les ateliers débauchent, mais la crise passée, les ouvriers reviennent. Le tissage résiste donc bien à la crise.

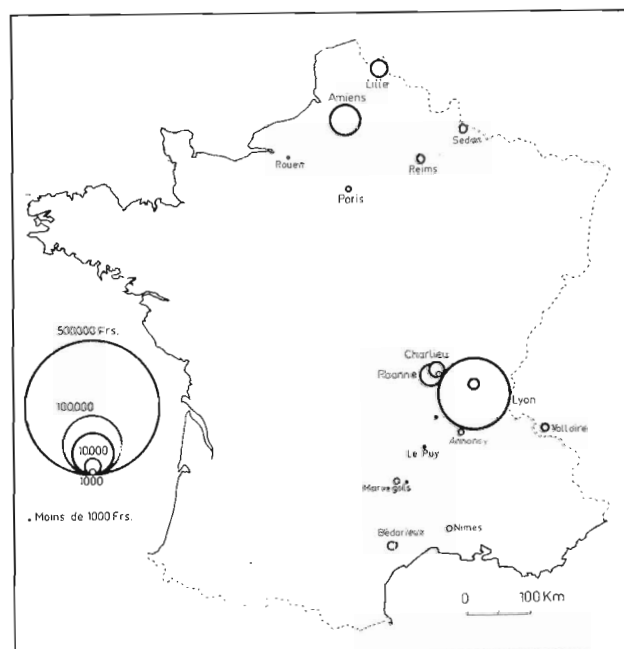
Négociants et Marchands.

Nous avons utilisé 13 faillites de négociants représentant 940.184 frs de passif, et 9 faillites de marchands divers (plus de la moitié du Passif des marchands : 266.000 francs). La carte des créanciers des négociants et marchands confirme le rôle de Roanne, comme place commerciale importante. La ville commerce avec presque toute la France, Bretagne mise à part, mais les villes textiles sont particulièrement représentées. L'impression qui domine est celle d'une grande diversité. Mais l'orientation vers le Nord, vers le Centre et surtout vers Lyon est frappante. Roanne n'a que très peu d'"antennes" dans la France du Sud. Il est vrai que la place lyonnaise par la puissance de son organisation commerciale et bancaire peut servir de relais ; elle représente en tout cas près de 50 % des créances des marchands dont plusieurs s'y approvisionnent uniquement. En revanche, les négociants échappent en partie à cette attraction, et leurs aires commerciales sont beaucoup plus diversifiées. Le peu de lien avec la région stéphanoise peut sembler étonnant, deux négociants (et un marchand de charbon) sont en relation avec St-Etienne : l'un pour trois petites créances, l'autre Merle Louis

CARTE 5 Localisation des créances des négociants



CARTE 7 Localisation des créances des marchands



pour une assez forte somme, 336.000 francs, due aux banquiers Girerd et Nicolas et Nicolas Fleury, dont on ne sait s'il s'agit d'une créance commerciale escomptée. Il semble bien que les difficultés de liaison entre les deux villes avant la construction du chemin de fer, l'antériorité des liens avec Lyon, aient créé une tradition durable, et accentuent le caractère "périphérique" de la région roannaise par rapport à sa capitale administrative.

Mais les cartes ne rendent compte qu'imparfaitement de la structure du commerce : les négociants sont rarement en relation avec plus d'une dizaine de villes, certains avec une ou deux, ainsi Durand fils, négociant à Sainte Colombe, canton de Néronde, mis en faillite en 1834, a toutes ses créances lyonnaises (60.262 francs) chez le banquier Faidy, les autres (13.485 francs) rassemblées sur trois négociants de Roanne. Adrien Merle, Louis Merle, et Honoré Merle. Mais, - nous n'avons pas voulu multiplier les cartes - les aires se recoupent rarement : chaque négociant est en relation avec une ou deux villes principales, un partage "tacite" des marchés, semble ainsi plus ou moins réalisé. A ce sujet, il serait vain de vouloir différencier marchands et négociants uniquement par les villes où ils se fournissent ; on constate sans doute, des marchands aux négociants, un élargissement des aires, mais il est moins important que l'accroissement du volume des affaires dans chaque ville et surtout du montant des créances.

Les liens avec la région roannaise sont assez différents : les négociants achètent beaucoup à des négociants roannais (les frères Merle essentiellement) ou dans les cantons industriels (comme Saint-Symphorien de Lay). Lafay cadet, à St-Vincent de Boisset (canton de Perreux) mis en faillite en 1849, achète essentiellement à des fabricants de Cours, Arcinges, Thizy, Montagny. Les marchands s'approvisionnent hors du département. Mais la place très faible de la ville et du canton de Charlieu dans les créances (8940 francs) contraste avec son importance industrielle. On peut avancer l'hypothèse (à vérifier) que le marché de la soie de Charlieu entretient des relations directes avec Lyon, et se comporte à l'égard de Roanne comme place indépendante.

Enfin, et surtout, on devine à travers les noms des créanciers, que l'on parvient à identifier par recoupements, une organisation commerciale très différente. A la différence des marchands, tous les négociants ont un compte-courant chez un banquier roannais, ce qui explique le montant élevé des créances à Roanne. La puissance des grandes maisons est fonction de leur organisation financière.

On remarquera pour conclure qu'il s'agit malgré tout d'un commerce exclusivement national, qui indique tout de même, la modestie de l'aire commerciale roannaise.

Grand négoce et banque. (26)

Les comptes des grands négociants (Adrien Merle 1847 et Louis Merle 1850) et ceux des banquiers Michel Devillaine (1848) Honoré Merle (1847) tous deux de Roanne, Farge (1847) de St Germain Laval, Moncorgé-Thoral (1846) de Charlieu, porté comme négociant-banquier, sont les plus intéressants et les plus détaillés.

Tableau A Les faillites des grands négociants et des banquiers.

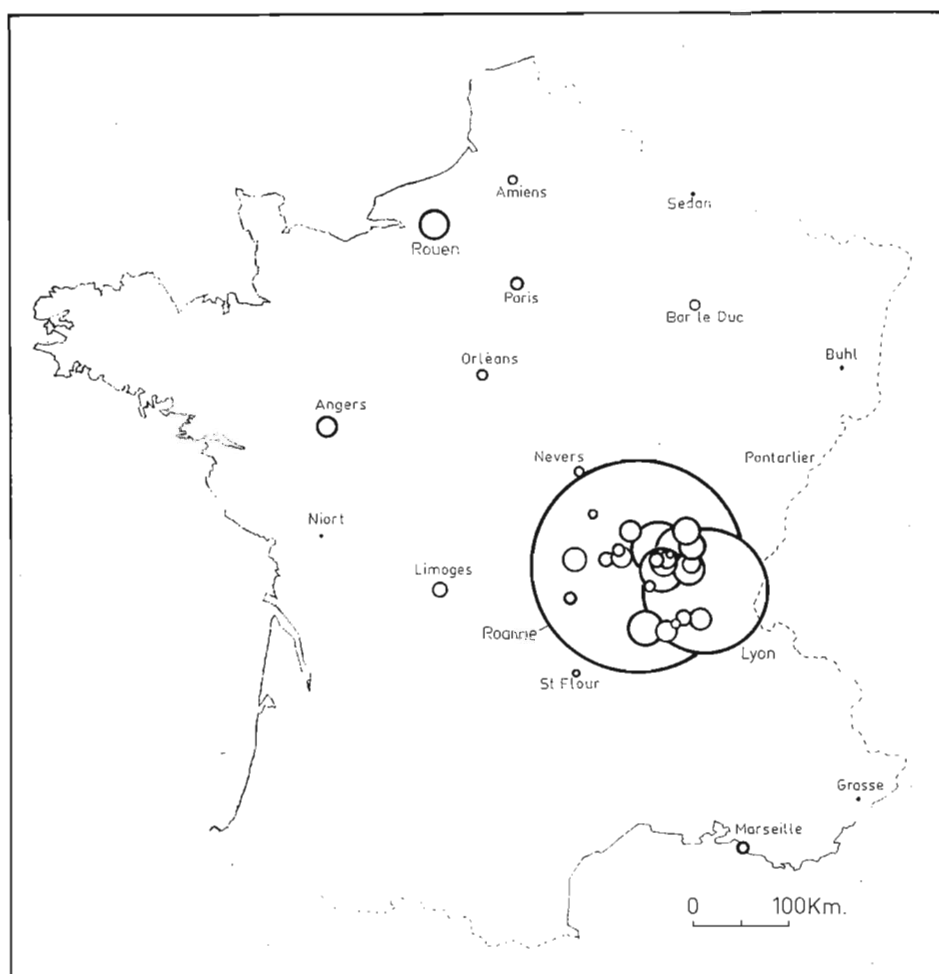
	Immobilier	Mobilier	Hypothéc. et privilégiés	Chirograp.	Réparti- tion
Louis et A. Merle	550.000	25.000	?	1.185.810	564.856
Adrien Merle	380.000	202.000	209.518	928.487	582.099
Honoré Merle	58.000	192.459	122.510	515.482	472.969
Farge	22.000	16.243	27.633	210.268	38.243
Moncorgé-Thoral	80.100	22.269	22.700	257.213	54.258

Structures traditionnelles du crédit.

Certains négociants pratiquaient l'escompte comme Louis et Auguste Merle qui ont continué pour leur compte les affaires de la Société Merle le Jeune, constituée avec leurs frères Adrien et Honoré, et dissoute en 1834. Officiellement

(26) Nous avons utilement tiré profit de la thèse de B. Gille : la Banque et le Crédit en France de 1815 à 1848 P.U.F. 1959.

CARTE 6 Localisation des créances des frères Louis et Adrien Merle (grand négoce)



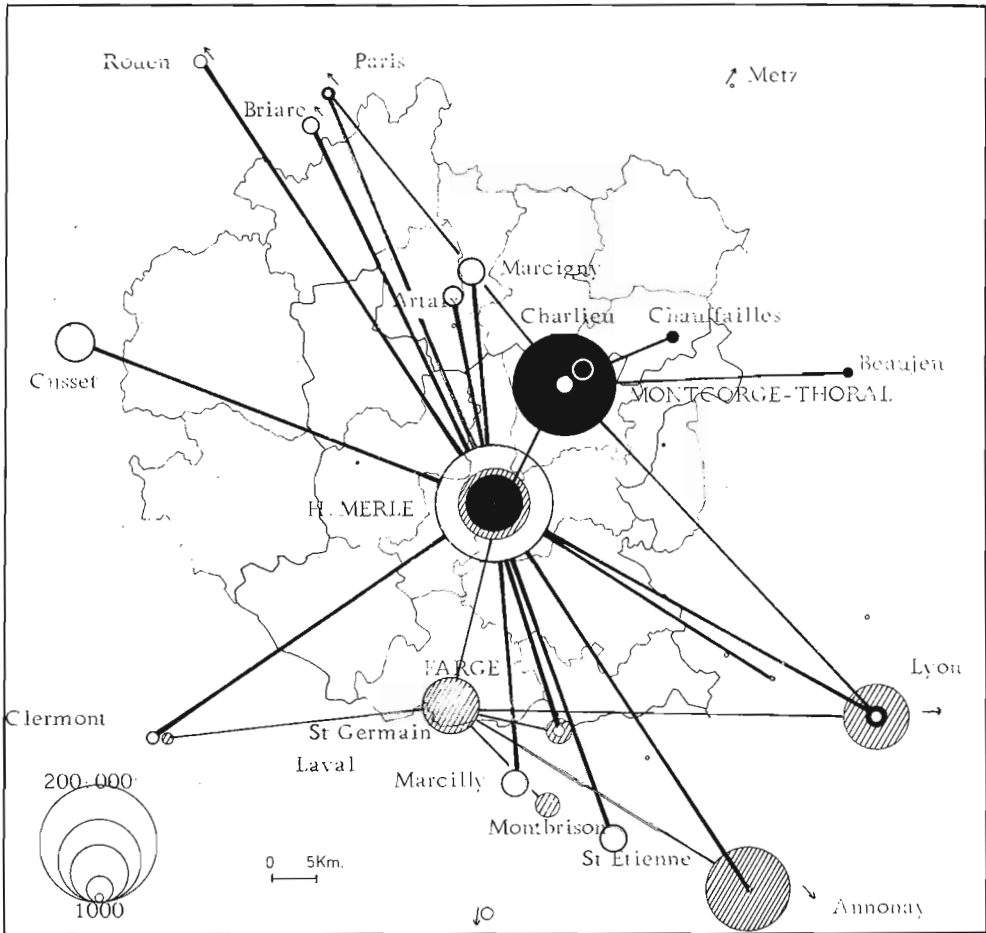
négociants en gros, et principalement négociants en coton, ils possèdent même une petite filature estimée seulement à 12.000 francs (elle en valait 50.000 en 1830), mais la Banque est très difficile à distinguer de leurs opérations commerciales, même pour leurs six correspondants banquiers de Lyon (Veuve Guérin et fils, Audra-Fauvel et Cie), St-Etienne (Girerd et Nicolas), Genève (Claparède et Cie) Clermont-Ferrand (Blanc-Lacombe) qui représentent à eux seuls avec 560.000 francs, près de la moitié des créances. Et il ne fait guère de doute que la plupart des créances des "propriétaires", surtout des nobles, correspondent à des comptes-courants ou à des prêts. Cette maison, solidement établie, disposant d'un actif immobilier de 550.000 francs, semblait à l'abri des secousses, mais essuie de lourdes pertes lors de la crise de 1847-48, au point de perdre près d'un million de débiteurs presque tous insolvables (une seule créance de 350.000 francs irrécupérable par suite d'une autre faillite) et finit par s'effondrer le 21 novembre 1850, dernière d'une famille qui, en un quart de siècle, avait réalisé une fortune de plus de 2 millions de francs.

Dans le compte du frère de Louis Merle, Adrien, (Société Merle Adrien et ses fils) lui aussi grand négociant, (Passif 1.138.005 francs - Actif : 582.099 F.) on ne trouve pas de banquiers, créanciers pour des sommes comparables, mais une analyse détaillée des créanciers, fait apparaître également un grand nombre de créances qui ne peuvent être que bancaires : nobles (pour 18 %) ; curés ou établissements religieux (12 %), sans compter les "propriétaires".

Ainsi, il est difficile de saisir la nature exacte de cette fonction bancaire (escompte, emprunts, commerce des effets), mais ces deux exemples sont assez significatifs d'un système bancaire assez rudimentaire qui devait être la règle jusqu'à l'apparition de banques spécialisées vers 1835-1840.

Du même type, mais beaucoup plus modeste, est la faillite d'un banquier négociant de Charlieu, Moncorgé-Thoral dont nous avons pu faire la répartition des créances.

CARTE 8 Localisation des créances



	Total	%
Achat de marchandises	15.519	6 %
Billet à ordre souscrit ou endossé	58.483	23 %
Dépôts	115.474	44 %
Comptes-courants	62.005	24 %
Frais divers	7.149	3 %
	257.213	100 %

Les causes de la faillite ne sont pas indiquées (beaucoup de billets endossés par Moncorgé, n'ont pas été payés à l'échéance), mais la faiblesse des capitaux personnels mobilisables, en dépit d'un actif immobilier déjà important, montre que ce négociant opérait à l'aide de fonds qui lui étaient confiés et à découvert, essentiellement sur Charlieu (il est mis en faillite le 14 novembre 1846, sur plainte du principal banquier de la ville, Chavallard et Vadon, et du receveur des finances et banquier de Roanne, de Dreuille. Guère plus solide, cette banque Farge de Saint-Germain Laval qui, au Sud-Ouest de l'arrondissement est davantage en relation avec le Forez, l'Ardèche et surtout Lyon (Veuve Guérin) et dont le principal créancier est encore le receveur des Finances de Roanne. Nous n'en savons pas grand chose. La faiblesse de son actif, le nombre limité de ses déposants (une trentaine) souligne la modestie de son rôle dans ce canton du reste essentiellement agricole.

Avec la faillite d'Honoré Merle, (ouverte après le dépôt de bilan, le 12 octobre 1847), on atteint enfin une vraie banque privée. A la différence de ses frères, Honoré Merle s'est spécialisé dans la Banque. Il rayonne sur l'arrondissement (mais Roanne, représente la moitié de ses créances chirographaires) ; cependant sa faible pénétration sur le canton de Charlieu (et son absence dans celui de Belmont) semble confirmer une certaine étanchéité (déjà aperçue dans la faillite Moncorgé-Thoral) des deux zones: Charlieu a "sa" banque (les deux banquiers,

Chavallard et Vadon, s'étant constitués en société en nom collectif). Nous ne connaissons malheureusement que la nature des créances pour 32 des 161 créances vérifiées et affirmées au Concordat : ce sont des comptes-courants de particuliers et de négociants, et des dépôts sous forme de prêts. La faiblesse de l'actif immobilier, 58.000 francs seulement s'explique par la mise au nom de son fils Anatole qui accepte du reste de les hypothéquer pour garantir le Concordat, de son domaine et vigneronnage d'Ambierle (il bénéficie en outre de 122.510 francs de créances privilégiées).

Les pertes essuyées dans d'autres faillites (il est pratiquement, de toutes les faillites de négociants, les dettes de ses frères (84.392 de Louis et Auguste Merle) semblent les principaux responsables de cette faillite, qui donne une bonne image d'une banque privée strictement familiale, étroitement régionale, aux moyens et aux ambitions modestes.

Son principal rival, le Receveur Général, De Dreuille, qui comme Delahante le Receveur Général du Rhône, joint la banque à ses opérations normales de fonctionnaire des Finances (il paie lui aussi une patente de 377 francs, en 1846) a plus de chance. Malgré des pertes importantes, peut-être soutenu par le gouvernement, il survit à la crise.

On pourrait par une reconstitution patiente des listes de créanciers, rechercher les pertes essuyées par les banquiers (ou grands négociants) dans les faillites. Nous l'avons tenté pour quelques uns, de 1843 à 1847, mais les chiffres sont certainement très inférieurs à la réalité, car il ne s'agit que des seules faillites de l'arrondissement de Roanne.

	Créances	Créances recouvrées
Merle (Louis et Auguste)	71.741	17.091
Merle Adrien	20.368	3.373
De Dreuille	64.429	15.546

Un grand banquier : Michel Devillaine.

Avec la faillite Devillaine, on atteint une autre dimension. Le montant du passif : 6.067.049 francs, le nombre de ses créanciers, 445, mais aussi la valeur de l'actif : 5.398.565 francs permettent de la situer. Premier contribuable du département de la Loire (27) il paie en 1847 la somme énorme de 10.735 francs. (28) Sur ce total, il est vrai, il paie seulement 566 francs de patente (la plus forte tout de même de l'arrondissement de Roanne) et 9.672 francs d'impôts fonciers ! (constitués pour l'essentiel, 9.426 francs, par une forêt à Belestia, dans l'Ariège).

Pour une fois, nous possédons de façon très détaillée l'Actif d'un banquier ; les opérations de vérification des comptes du failli, commencées le 8 mars 1848, ont été présentées seulement dans le rapport des syndics le 24 mars 1849. En revanche, la liste des créanciers est difficile à utiliser, car elle ne comporte que rarement la profession, et l'indication de la nature des créances.

Les Créanciers.

Passif hypothécaire

1.503.873

Passif chirographaire

4.563.176

Près de la moitié du passif chirographaire, 2.147.380 francs (les trois quarts des créanciers) sont répartis sur Roanne et la région roannaise, d'où Belmont est absent, et Charlieu toujours aussi faiblement représenté. Parmi les créances, des comptes-courants, des dépôts à intérêts (à 5 %) ; ici aussi il faut noter l'importance des nobles : 800.000 francs, soit 17 % des créances ; des indications intéressantes sur un train de vie en rapport avec une maison estimée à 135.000 francs : 8 domestiques, un employé, un portier, une cuisinière, une nourrice et femme

(27) Cf. Ogier J. Electeurs et notables dans la Loire à la fin de la Monarchie de Juillet. D.E.S. St-Etienne 1970.

(28) A. D. L. 8 M 72.

Tableau 2

ACTIF DE LA FAILLITE DEVILLAIN (Banquier)

Biens immobiliers

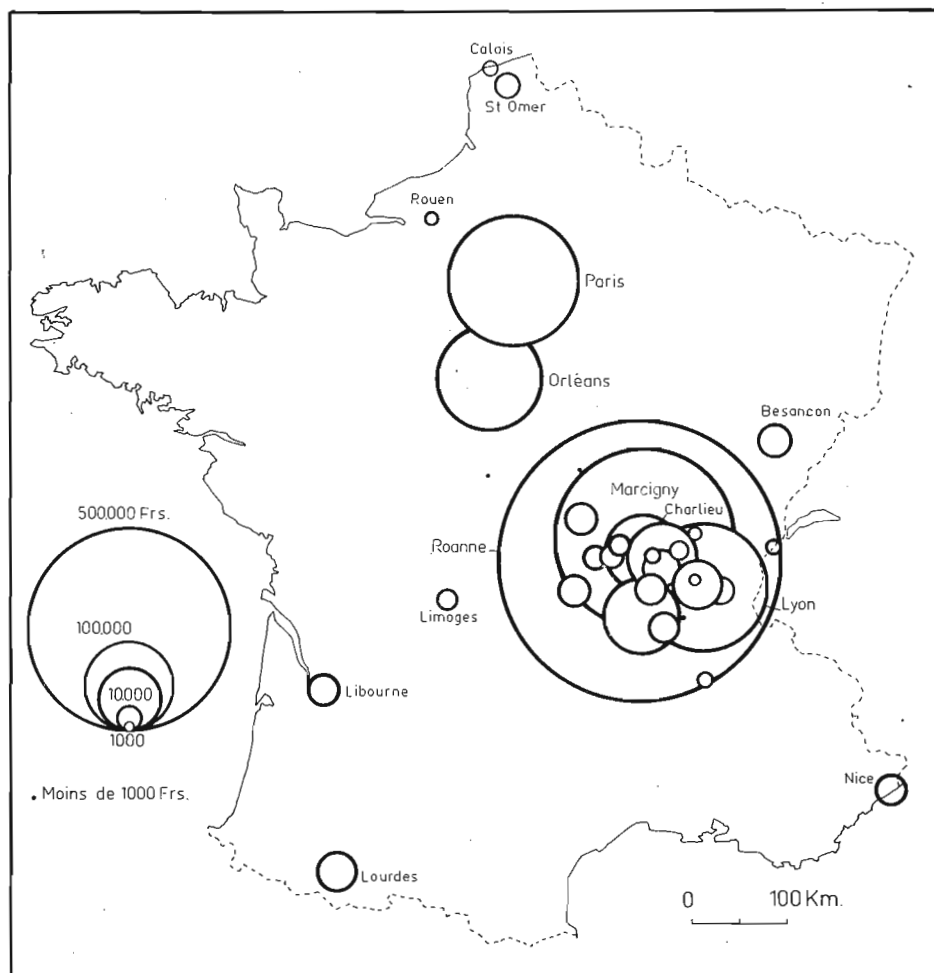
1°) Immeubles		% total	% immeubles
Maison de Roanne	135.000		
Forêt de Bélesta	3.500.000	64,8 %	87,1 %
Propriétés	120.000	2,2 %	2,9 %
	3.755.000		
Immeubles industriels			
Mine du Montet au Moines (Allier) et fond de roulement	171.941	3,1 %	4,4 %
Blanchisserie de Chauffailles	204.000	3,7 %	4,7 %
Total			
	4.130.941		
	soit	76 %	
		de l'Actif	

ACTIF DE LA FAILLITE DEVILLAIN (Banquier)

Biens mobiliers

2°) Biens mobiliers			% total	% mobiliers
Mobilier	50.000		0,9 %	4 %
Actions			4,9 %	21 %
581 Mines de la Loire	174.300			
62 actions de Tartaras	18.600			
10 actions Cie Malet Portal	500			
718 actions Romanèche	71.800			
Bons débiteurs	319.575		5,9 %	25,2 %
Débiteurs douteux et mauvais	47.794		0,9 %	3,8 %
Créances :				
mines de la Loire	39.592			
Thouron et Cie	91.290	322.805	5,9 %	26,2 %
Devillaine et Cie	191.923			
(pour l'exploitation des mines de manganèse à Romanèche)				
Débiteurs garants des créanciers				
porteurs d'ordres	188.653		3,4 %	14,9 %
Portefeuille	9.146			
Caisse	62.127		11 %	4,9 %
Total	1.265.300			
			soit	24 %
de l'Actif				

CARTE 9 Les créanciers de Michel Devillaine,
banquier roannais (1848)



de service, une femme de chambre, un garçon de chambre, un jardinier, dont les gages annuels (non payés) varient de 135 francs pour la femme de chambre à 400 francs pour le jardinier ; des notes alimentaires au boulanger, au boucher, au marchand-épiciier (fournitures de six mois). Par rapport à Honoré Merle, Devillaine draine sur l'arrondissement de Roanne six fois plus de liquidités, beaucoup plus que ne laisserait croire le montant respectif des patentes (566 francs contre 367 francs).

L'Actif.

Avec un actif comportant une grande forêt d'exploitation, une blanchisserie à Chauffaille (Saône-et-Loire), une petite mine de houille au Montet aux Moines dans l'Allier, des actions des houillères de la Loire, la banque Devillaine a toutes les apparences d'une banque d'affaires.

La part de l'immobilier, c'est-à-dire en fait de l'actif immobilier paraît écrasante 76 %, Bélesta à lui seul en représentant 64,8 % ! Mais ce n'est pas un bien foncier ordinaire et il serait excessif d'y voir un investissement d'une autre époque. Cette forêt des Pyrénées Ariégeoises (Bélesta est alors un petit centre industriel très actif, avec des tonneliers et des constructeurs de bateaux) de plus de 1000 hectares, qui avait appartenu au XVIII^e siècle au duc de la Rochefoucauld (29), avait été vendue en 1836, aux enchères publiques du Tribunal Civil de Foix pour la somme de 2.333.000 francs à la Société Jean Baptiste Corcelette (de Liergues, dans le Rhône) dont Devillaine faisait partie et rachetée par celui-ci en 1838. Exploitée intensivement - le domaine, objet de gros travaux de reboisement avait ses propres scieries, actionnées par l'Hers et Devillaine avait fait construire une magnifique scierie - elle aurait rapporté plus de cinq millions entre 1830-1850, ce qui constituait, si l'on se réfère au prix d'achat, un appréciable revenu de plus

(29) Michel Chevallier. La vie humaine dans les Pyrénées ariégeoises. Paris 1956. p. 534 et sq.

de 13 % par an, sans compter la plus-value. Quant à la blanchisserie de Chauffaille (Saône-et-Loire) et les mines du Montet aux Moines, elles sont exploitées en société avec Thouron de Chauffailles et Michel Allard de Moulins. Devillaine a apporté à la première, la blanchisserie, à la seconde la moitié du capital.

Mais le compte des valeurs mobilières montre une prédilection pour les investissements miniers. Devillaine possède en société, une petite exploitation de mine de plomb (non inventoriée dans l'actif) à La Prugne (Allier), est le principal actionnaire de la Société Devillaine et Cie, pour l'exploitation de mines de manganèse, à Romanèche (Saône-et-Loire) et surtout s'intéresse de très près aux houillères de la région stéphanoise. Son action a d'ailleurs été beaucoup plus importante que ne le laisse croire le montant de ses parts dans la Compagnie des Mines de la Loire et de Tartaras (concession délivrée en 1808) et il a joué, semble-t-il un grand rôle dans la concentration des entreprises qui aboutit en 1845 à la fusion de la Compagnie des Mines de la Loire (30).

Ayant acheté lui-même plusieurs concessions entre 1838 et 1848, dont celle de la Béraudière, il forme en 1844, avec les banquiers genevois Naville et Eynard, le "rentier" parisien Calley-Saint-Paul, fondateur des Messageries françaises, la Compagnie des Mines réunies de Saint-Etienne qui comprendra dans son conseil d'administration Devillaine, Eynard, P et C. Seguin, administrateurs du Chemin de fer Saint-Etienne - Lyon, Calley Saint-Paul, de Raineville, administrateur du Paris-Orléans, Hochet, administrateur de Fourchambault et des Fonderies et Forges de Terrenoire.

Après la fusion, réalisée, semble-t-il, grâce au banquier lyonnais Delahante, Devillaine éprouva - le rapport de faillite le mentionne - "des diffi-

(30) Voir notamment B. Gille, ouvr. cité, p. 185, et P. Guillaume, La Compagnie des Mines de la Loire (1846-1854). Essai sur l'apparition de la grande industrie capitaliste en France. Paris, P.U.F. 1966.

cultés pour régulariser la position des Mines réunies", (et notamment son apport de la Béraudière) ; la baisse qui s'en est suivie sur les actions lui a enlevé une somme considérable au lieu d'un bénéfice qu'il en espérait, dit-on, avec raison, si l'affaire, se fut légalement constituée". Ainsi, ce banquier intéressé par les affaires industrielles, n'en représente pas moins la seule banque autochtone présente dans la fusion, où il a joué un rôle essentiel, aux côtés de la banque parisienne qu'il paraît avoir été cherchée, et de la banque lyonnaise, et en l'absence de toute banque stéphanoise.

Le rapport des syndics, dit quelques mots des causes de la faillite : "Ecrasé par le poids de Bélesta, qui lui a immobilisé, une somme énorme, il ne peut faire face aux demandes de remboursement considérables lors des événements de février 1848 ; il peut être accusé d'avoir trop entrepris, mais pour être juste, nous croyons devoir dire que nous n'avons en aucune manière la preuve de sa mauvaise foi." L'attitude de sa femme qui se désiste de toutes ses reprises contre lui, celle de sa fille et de son gendre, qui renoncent à la dot de 200.000 francs, en faveur des créanciers, sont là pour souligner la solidarité familiale qui l'entoure dans sa chute.

Cette ascension rapide est une réussite personnelle. Il est juste de noter qu'elle a été préparée par son père (négociant, mais aussi banquier) qui nanti à son mariage de 35.000 francs, laisse à sa mort un actif immobilier assez faible de 91.000 francs, mais 472.000 francs de liquidités (dont une créance de 80.000 francs sur son fils) que se partagent sa femme et ses quatre enfants (Michel Devillaine et ses trois soeurs) (31)

On peut se demander bien sûr pourquoi ce banquier n'a pas misé sur la région roannaise ; il ne semble pas s'être intéressé par exemple au financement du Chemin de fer Andrézieux-Roanne (ouvert seulement à la fin de 1853) ou au canal de Roanne à Digoin (ouvert le 1er Mai 1838), dont sa mère possède tout de mê-

(31) A.D.L. Enregistrement. Mutations après décès Roanne 1830-32 f° 103. Succession Claude-François Devillaine.

me à sa mort 50 actions (32), et surtout ne paraît avoir engagé aucuns capitaux dans la filature roannaise ; en pressentait-il le peu d'avenir, ou voulait-il tout simplement éviter de mêler au grand jour, les intérêts parfois contradictoires d'une banque de dépôts et d'une banque d'affaires ? Il est difficile de le dire. Mais on comprend plus facilement qu'il ait maintenu à Roanne, le centre de ses affaires, par suite de l'existence d'une intense activité commerciale ; et surtout la présence de bailleurs de fonds, en l'occurrence la noblesse foncière la plus riche du département (quatre sur dix des principaux censitaires en 1845) (33) dont il a su habilement, sinon dangereusement, utiliser les dépôts et comptes-courants, pour assurer le financement de ses propres affaires.

Conclusion.

On peut conclure en soulevant quelques problèmes.

- celui d'abord de la représentativité des grandes faillites : les faillis sont-ils représentatifs de leur profession ?

Le cas Devillaine est bien entendu unique. Issu du négoce local, le banquier roannais s'en distingue par les liens qu'il entretient avec les grandes banques françaises, parisiennes, lyonnaises, voire genevoises, par ses ambitions "nationales", et surtout par l'esprit d'entreprise, et un réel goût du risque, par la recherche du profit sous toutes ses formes. Il appartient presque à la "haute banque" mais il n'échappe pas totalement au poids des structures traditionnelles du crédit, en raison de la masse de son actif immobilisé et du déséquilibre évident de ses investissements. Trop isolé, ne faisant pas appel directement à des bailleurs de fonds solidaires, il était en porte à faux. Son échec prématuré et imputable surtout à la conjoncture, ne doit pas faire oublier une tentative qui s'inscrit dans la

(32) Id. Succession Antoinette Théodet 25 oct. 1837.

(33) V. Ogier. op. cité Tableaux.

perspective du capitalisme financier et industriel.

- En ce qui concerne le grand négoce et la banque locale, nous pouvons répondre sans hésiter que l'on saisit à travers les cas étudiés, les mécanismes du grand commerce roannais ; le banquier Honoré Merle nous l'avons vu, constitue un bon exemple d'une banque régionale de moyenne importance, disposant de capitaux peu considérables, mais répondant assez bien aux besoins du commerce et de l'industrie locale. Sans doute, devine-t-on, plus qu'on ne saisit réellement, ce que Bertrand Gille appelle les "structures inférieures et les structures annexes du crédit". Certains milieux nous échappent, comme celui des notaires (rarissimes dans les faillites, et créanciers de sommes très faibles) - mais la place que tiennent certains créanciers comme les nobles (20 % du passif d'H. Merle, 14 % de celui de Devillaine, 14 % de celui de A. Merle) ou les curés (12 % des créances d'Adrien Merle) montre qu'au dessus d'un réseau qui se limite à des activités usurières sans grande incidence économique, s'ébauche un système bancaire déjà cohérent, qui confère à Roanne un rôle de petit marché régional des capitaux (avec la réserve de Charlieu). En dépit des insuffisances relevées, se manifeste donc un dépassement d'une fonction bancaire rudimentaire, qui correspond peut-être à une réelle volonté d'indépendance économique.

- On peut aussi, se demander si la crise de 1847-1848, a eu indirectement, pour conséquence, par ses effets financiers, et dans l'immédiat, une sorte de "cassure" économique qui aurait hypothéqué à long terme le développement de la région roannaise.

Constatons d'abord que la première succursale de la Banque de France à Roanne n'apparaîtra qu'en 1892, et que la Banque Régionale du Centre dont l'origine sera précisément la Banque Vadon de Charlieu, ne sera créée qu'en 1913. Il est plausible d'y voir une gêne réelle, pour le développement industriel de la région. Pourtant, en ce qui concerne son développement industriel, la région roannaise ne vit pas en circuit fermé. On perçoit à travers certaines faillites des inves-

tissements extérieurs importants. C'est ainsi qu'en juin 1837, se constitue à Paris, une société en communauté par actions, sous le nom de Montgolfier et Compagnie, pour l'exploitation d'une papeterie située à Villerest près de Roanne, et dont le responsable est Achille Montgolfier, fils du papetier Michel Montgolfier de Beaujeu, dans le Rhône. La papeterie de Villerest est, après la filature de Riorges, le plus gros établissement industriel du Roannais, et emploie 300 ouvriers (en 1846, sa valeur locative est de 2000 francs, et elle fabrique annuellement pour 720.000 frs de produits). Mise en faillite le 1er Juin 1839, avec un passif de 516.286 francs, elle est vendue en 1839, nouvelle confirmation du peu de longévité de certains établissements industriels importants de la région roannaise à cette époque. Remarquons d'ailleurs, que la crise a "brisé" des tentatives intéressantes de regroupement et de concentration des entreprises roannaises. L'établissement sous l'égide du filateur Masson, propriétaire d'une filature à St-Vincent de Rheins, (et s'engageant à apporter la filature de Riorges), mais aussi d'Adrien Merle propriétaire avec son fils Alphonse de la filature de St-Jean de Bussières, d'une Société des Filatures du Rhône et de la Loire (34) apparaît comme une création du capitalisme bancaire. - Société par actions - le capital social est fixé à 1.300.000 francs (2600 actions de 500 francs) elle comprend dans son Comité de surveillance, le Comte de le Peletier d'Aunay, le banquier Kysaeus de la maison Kysaeus Junior et Cie, Duvergier de Maupertuis, rentier, Adrien Merle, porté ici, comme banquier, de Neufbourg père, ancien filateur, une des grosses fortunes roannaises et la souscription s'ouvre chez Kysaeus et Rotschild frères. Les difficultés de 1847, puis la faillite Masson condamnent la société qui disparaît. La crise a donc provoqué l'échec d'une autre tentative d'investissements extérieurs dans l'industrie roannaise.

Elle est d'ailleurs incontestablement une crise de la filature, dans une région qui peut de moins en moins se procurer le coton non filé, à des prix concurrentiels ; les filatures sont durement touchées, et sous le second Empire, seule

(34) Cf. Actes de la société. A.D.L. M 23.

subsiste à Roanne, la filature Chaverondière. Il n'est pas étonnant que l'industrie se soit alors développée dans le cadre du tissage ; les gros ateliers ont résisté nous l'avons vu, et c'est à partir d'eux qu'apparaîtra le tissage mécanique après 1870.

En définitive, la portée de la crise, telle que nous avons pu l'appréhender par cette étude des faillites, est difficile à apprécier. Elle a provoqué la liquidation d'un certain type d'activité, et survient à l'apogée de la phase "commerciale" de l'histoire de la ville ; la phase industrielle va lui succéder. Mais si l'ébranlement de la fortune roannaise est moins profond qu'il ne le paraît - les grandes maisons, apparues sous la Révolution et sous l'Empire disparaissent (35) mais leurs créanciers récupèrent une assez large partie de leur avoir -, en revanche, la crise de confiance apparaît beaucoup plus importante, dans la mesure où un certain type de capitaux, nous songeons surtout à ceux des vieilles familles nobles, se détourneront désormais de la région pour aller s'employer ailleurs.

Robert ESTIER.

(35) Le destin des "faillis" est difficile à suivre. A une époque où la faillite est encore assez mal considérée, il est difficile au failli, qui ne bénéficie pas de l'anonymat de la grande ville de refaire carrière sur place. Les quelques recherches que nous avons entreprises dans cette direction, ne nous ont apporté que des conclusions partielles. Il semble que les faillis quittent la ville pour s'établir ailleurs.

Discussion sur les communications de MM. P. CAYEZ et R. ESTIER.

M. Garden, en se référant aux bilans de faillite du XVIII^e siècle, se demande si la source permet de globaliser pour une période donnée, dans la mesure où joue le poids excessif d'une seule faillite, comme dans le cas de Roanne. MM. Durand et Garrier estiment qu'il faut réintroduire le nombre des faillites pour atténuer cette part : M. Cayez répond que l'on aboutit à la même périodisation et que l'on se heurte alors aux problèmes posés par la prolifération des petites faillites, closes pour insuffisance de l'actif. Il indique à M. Garden que le bilan lyonnais, "type du XVIII^e siècle" se retrouve encore au XIX^e siècle, sous forme de cahier ou de tableau. Rien de tel à Roanne, observe M. Estier.

M. Durand veut savoir comment s'estime l'actif, en particulier l'actif immobilier. M. Estier répond que des experts se déplacent, souvent très loin, d'où les frais. M. Lorcin signale que pour la grosse faillite de Terrenoire, l'actif a été constitué par la valeur du terrain occupé par les usines et par la valeur "ferraille" des machines. M. Garden pense qu'il y a une grande difficulté à chiffrer exactement l'actif : on connaît la géographie des biens, non leur valeur d'ensemble. Il veut savoir, si par l'identification des créanciers des boutiquiers faillis, on ne peut pas approfondir la connaissance des approvisionnements urbains ; M. Cayez répond que c'est au moins possible pour le vin, impossible par contre pour les farines, une question de %. Goujon, M. Estier indique que dans le cas du Forez, presque tous les faillis sont roannais, qu'il y en a très peu dans les bourgs ruraux. M. Lorcin précise que la faillite est déclarée au siège social de l'entreprise : les faillites de Givors sont "lyonnaises".

M. Morsel s'intéresse aux faillis lyonnais de 1882-1883. Cette vague est en rapport avec le Krach de l'Union Générale. Jovat, avec son passif de 25 millions, est un agent de change. Par contre, les sociétés anonymes ne font pas

faillite, car les administrateurs évitent, à tout prix, la liquidation. Il n'y a pas davantage de notaire, précise M. Cayez, en réponse à une question de M. Garden. Par contre, observe M. Estier, on retrouve à Roanne toutes les multiples créances de la banque roannaise. Cette clientèle roannaise a - en petit - les mêmes composantes que la clientèle de l'Union Générale : aristocrates de la terre, prêtres, couvents, propriétaires fonciers, rentiers.

M. Garden, conclut sur la fidélité du miroir des faillites. Au XVIIIe siècle, il suffisait de 50 faillites pour retrouver la totalité des quelque 700 négociants lyonnais.
